

COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE
2 Place Auguste Grandin – 50890 Condé-sur-Vire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 16 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le seize septembre à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

Présents : Mmes Sylvie ASSELIN, Esther BEUVE, M. Eric CAUVIN, Mme Catherine COQUELIN, M. Manoël DUDOUIT, Mme Sylvie GAUTIER, MM. Joël GAUTIER, Emmanuel JAMARD, Mme Nathalie LECUIR, MM. Franck LEGIGAN, Alain LENESLEY, Mme Martine LEPAGE, MM. Gilles MALICOT, Cyril PANIEL, Laurent PIEN, Mme Martine SAVARY, M. Vivek SINGH, Mmes Aurélie VERGIN, Laëtitia VIVIER

Excusés : Mme Annick ALIX FAUDEMÉR, Mme Isabelle DEGUETTE, M. Pierrick DELACOTTE qui a donné pouvoir à Mme Aurélie VERGIN, Mme Laurence DUFOUR, M. Alain EUDES, Mme Nathalie LECLER qui a donné pouvoir à M. Laurent PIEN, M. Sébastien LEMONNIER, Mme Pierrette POUSSET

Absents : MM. Serge LEMONNIER, Yann LECUYER

Secrétaire de séance : Mme Sylvie GAUTIER

Date de convocation : 8 septembre 2021

Date d'affichage : 21 septembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 19

Pouvoirs : 2

Votants : 21

Délib. n°2021-064 : Budget principal - décision modificative n°1

Il est nécessaire de modifier les prévisions du budget principal 2021 pour les motifs suivants :

- Reversement à Saint-Lô Agglo de la taxe d'aménagement perçue sur les zones d'activités communautaires situées sur la commune (26 000 €)

Après délibération, le Conseil municipal :

DECIDE

- Approuver la décision modificative n°1 du budget principal 2021 comme suit :

Section d'investissement	BP 2021	DM 1		Observations
		Dépenses	Recettes	
10226/10 - 0 - Taxe d'aménagement		26 000		reversement taxe à l'Agglo sur ZA
2111/21 - 0 - Terrains nus		-26 000		
		0	0	

Pour : 21	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Laurent PIEN

